



Schweizerischer Verband für Pferdesport
Fédération Suisse des Sports Equestres
Federazione Svizzera Sport Equestri
Swiss Equestrian Federation

Papiermühlestrasse 40 H
Box 726, CH-3000 Bern 22
Tel. 031 335 43 43
Fax 031 335 43 58
info@fnch.ch

Discipline Concours Complet

Règlement du Championnat Suisse

Concours Complet Poney

1. Droit de participation

Les cavalières et cavaliers doivent être en possession de la nationalité suisse, détenir la nationalité du Liechtenstein, ou une nationalité étrangère mais résider en Suisse et être en possession du permis C. Ils ne sont pas autorisés de prendre le départ pour un autre pays au niveau international.

Le Championnat suisse Poney est ouvert à :

- Tous les poneys des cat. C et D selon définition du Règlement du Sport Poney de la FSSE
- Tous les poneys âgés au minimum de 6 ans et inscrits au registre de la FSSE.
- Tous les cavaliers âgés au maximum de 16 ans (selon Règlement de la FSSE) et en possession d'une licence de saut d'obstacles.

La participation aux championnats suisses *Poney et Juniors* est autorisée la même année.

Un cavalier peut participer avec deux poneys au Championnat Suisse. Si tous les deux poneys sont jugés et classés, un seul comptera pour le Championnat, celui-ci doit être désigné par le cavalier après la visite vétérinaire, mais avant le départ de l'épreuve de dressage et sera monté comme premier poney.

2. Epreuve du Championnat Suisse

L'épreuve du Championnat Suisse Elite sera organisée en accord avec le Directoire de la discipline et doit être de niveau CNC B2. Le Championnat suisse Poneys peut se dérouler sur une épreuve normale. Dans ce cas, il fait l'objet d'un classement séparé.

L'attribution du titre : catégories C et D confondues.

3. Qualifications

Pour être qualifié pour le CS, la paire doit durant l'année courante ou durant les deux années précédentes avoir rempli les Conditions de participations pour les épreuves nationales et internationales

(http://www.fnch.ch/component/option,com_docman/itemid,54/task,doc_download/gid,403/lang,de/).

Le Responsable du cadre Poneys est responsable du contrôle des qualifications.

Le Directoire de la discipline peut faire des dérogations.

4. Dotation

Les prix seront fixés par l'organisateur et distribués aux concurrents classés ainsi qu'au cavaliers ayant montés un deuxième cheval. Le Comité de la Fédération Suisse des Sports Equestres désigne un représentant pour remettre les médailles. Le Chef de la discipline accompagne cette personne, lors de la cérémonie de remise des médailles.

5. Inscription

Les participants au Championnat Suisse doivent s'inscrire auprès de l'organisateur au plus tard à la clôture des inscriptions. Si une paire n'est pas encore qualifiée, mais qu'elle peut participer à des épreuves qualificatives avant le Championnat, l'inscription peut s'effectuer quand même. Le cavalier doit informer l'organisateur quatre jours avant le Championnat s'il s'est qualifié ou non.

Toute personne s'occupant des chevaux prend la **responsabilité de l'être vivant** qui lui est confié

Le bien-être du cheval est le devoir prioritaire dans toutes les disciplines équestres.

Le bien être du cheval prime sur les exigences des éleveurs, des entraîneurs, des cavaliers, des propriétaires, des marchands, des organisateurs, des sponsors et des officiels.

Approuvé par le Directoire de la discipline CC, le 06.11.2008.